

Komisyon Episkopal Nasyonal Jistis ak Lapè
Commission Episcopale Nationale Justice et Paix

Secrétariat national
BP 1572
Port-au-Prince Haïti 6110
Tel / Fax 2943 0079
justicepaixha@yahoo.com

Port-au-Prince, ce 18 octobre 2012

Lettre ouverte à Son Excellence Pierre Richard Casimir
Ministre des Affaires Etrangères et des Cultes

Au sujet de la Conférence Diplomatique des Nations Unies sur le Commerce des armes légères

Monsieur le Ministre,

La Commission Episcopale Nationale Justice et Paix vous salue avec respect. Elle vous adresse cette lettre pour exprimer sa préoccupation concernant le dossier du commerce des armes traditionnelles actuellement en débat au niveau des Nations Unies.

En effet, du 2 au 27 juillet de cette année, des membres de 120 missions auprès des Nations Unies se sont retrouvés pour terminer la version finale d'un Accord (ou Traité) sur le Commerce des armes conventionnelles, qui devrait réguler le commerce international de ces armes. La préparation de ce projet d'accord avait demandé 6 ans de négociation ; elle mobilise fortement les organisations de base dans plusieurs pays.

Certains Gouvernements considèrent cet accord comme une simple question de commerce international ; pour d'autres, comme pour la société civile, il s'agit en plus d'une question morale qui doit avoir son expression dans les lois internationales qui protègent les droits humains, et dans les lois criminelles internationales à travers des critères de transparence, la définition d'objectifs clairs, des rapports réguliers et le rendre compte.

La Conférence s'est terminée avec un refus des Etats Unis de signer l'Accord, qui selon sa délégation avait besoin de plus de temps pour examiner l'accord en vue d'une entente. Cette position a été suivie immédiatement par des pays comme la Russie, la Chine, le Venezuela, la Syrie, Corée du Nord.

Un autre groupe de 90 pays par contre, sur proposition de la délégation Mexicaine, ont soumis au Secrétaire Général des Nations Unies, M. Ban Ki Moon, une demande de poursuivre les négociations pour arriver à un accord solide dans ce domaine. Ainsi, une nouvelle Conférence diplomatique de suivi aura lieu en mars 2013. La société civile internationale soutient l'initiative à travers une coalition mondiale « Contrôlez les armes ». Cette Coalition jouit de l'appui œcuménique d'Eglises chrétiennes dans plus de 35 pays. Les Eglises, comme les religions en général, en effet sont les témoins privilégiés de la souffrance causée par la violence armée dans de nombreux pays à travers le monde.

Monsieur le Ministre, dans tous les discours du Gouvernement Haïtien, nous n'avons pas entendu mentionner cette initiative ou même une position quelconque du Gouvernement Haïtien en la matière. Pourtant, le trafic illicite des armes pose un problème dans le pays, comme vous le savez. Chaque jour, au moins 3 personnes tombent victimes de la violence armée dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, sans mentionner le pays dans son ensemble. C'est un fait connu et documenté. Les armes conventionnelles (armes de poing) font office lors des braquages et autres actes criminels ; elles apparaissent dans les rues lors des crises politiques et électorales.

La vie des citoyens et citoyennes est sacrée. Haïti peut donner sa contribution pour un monde plus pacifique où les conflits sont gérés par le dialogue et la négociation. C'est le désir profond de notre population.

Monsieur le Ministre, nous aimerions être informés de la position de notre Gouvernement dans la question du Traité en chantier sur le commerce des armes conventionnelles. Quelle est la participation de notre pays ? Qui le représente lors des débats ? Ce représentant, a-t-il fait des interventions publiques ? Est-ce que le texte de ses interventions est disponible ?

En mars 2013 une nouvelle conférence de suivi aura donc lieu. L'accord en chantier demande néanmoins des correctifs pour devenir un outil efficace pour le contrôle effectif du commerce international des armes. La coalition « Contrôlez les armes » de la société civile demande d'envisager les modifications suivantes au projet final qui a été présenté le 26 juillet 2012. Ainsi, il faudrait :

- Comblent les failles qui exempteraient des termes du Traité, les accords de coopération de défense entre deux pays ;
- Inclure les munitions dans les champs des matières à réguler par le Traité ;
- S'assurer que les critères sur lesquels se basent les décisions de transfert d'armes soient très stricts ;
- Exiger des rapports publics sur les transferts des armes, ainsi que sur la mise en œuvre du Traité.

Nous serions heureux de Vous rencontrer ou votre représentants pour discuter des ces questions ainsi que de tout autre question que vous jugerez pertinente concernant le Traite sur les armes conventionnelles ou même sur l'insécurité par les armes illégales dans la zone métropolitaine. La Commission Justice et Paix a publié en 2010 un rapport sur la question de la prolifération des armes légères en Haïti ; vous trouverez une copie du rapport avec cette correspondance.

Fortes des promesses du Gouvernement dont vous êtes un membre, qu'il est engagé sur le chemin de la paix et de la sécurité durables, la Commission vous remercie d'avance de l'attention positive que vous porterez à cette correspondance.

Pour la Commission Nationale Justice et Paix,

Mme Jocelyne Colas
Directrice CE-JILAP

Cc. Mgr. André Pierre Dumas, Président de CE-JILAP ; Mgr. Chibly Langlois, Président de CEH ; Mgr. Bernardo Auza, Nonce Apostolique.

Cc. Pax Christi International, Mouvement catholique international pour la Paix.

Cc Religions pour La Paix, Haïti

cc La presse

2012-0453-fr-am-SD